

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Mies
RC 2-B-P (Rue du Village)
Etape 3

L'étape 2 arrive à sa fin, dès lors l'étape 3 de la réfection de la chaussée et des infrastructures sur la route cantonale N° 2-B-P en traversée de Mies peut démarrer. Le tronçon situé de l'intersection Rue du Village / Rte de Veytay à l'intersection Rue du Village / Rue des Pénys sera mis en sens unique direction Genève

Du mardi 3 juin
au
mercredi 30 juillet

Sens Tannay – Mies : OSR 4.08 sens unique

Sens Mies – Tannay : OSR 2.02 sens interdit

Déviation par Mies (Route de la Gare) – Route Suisse (RC1-B-P) – Coppet –
Commugny – Tannay Mies.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Mies
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Mies, Tannay, Coppet, Commugny, Versoix
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Coppet
- ECA, Pully – SDIS
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal – MBC - TPN
- Manifestations – Transport spéciaux



RC 2-B-P Mies

(Rue du Village)

Etape 3

Date	Dessin	Référence	N° Plan
8.05.2025	LNR	2522-37	00

■ Fermeture	■ Restriction particulière
■ Déviation	■ Manifestation
■ Zone de feu	■ Autre

